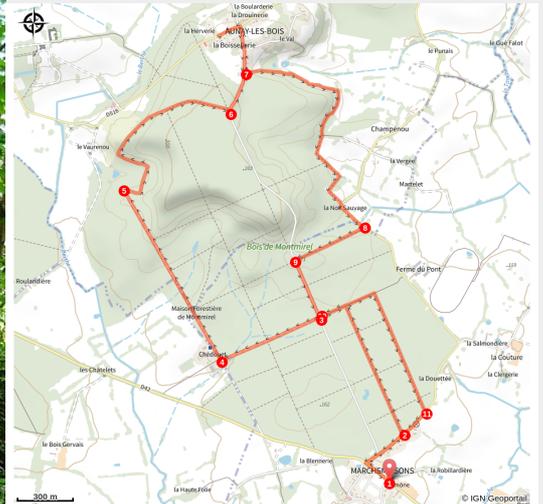


Marchemaisons - Aunay-les-Bois - Randonnée à pied

CC de la Vallée de la Haute-Sarthe



Chemins du Pays Mélois, Orne (Tourisme 61)



La forêt domaniale entre les bourgs de Marchemaisons et Aunay-les-Bois offre de multiples possibilités de parcours adaptés à votre besoin et des départs possibles des deux bourgs.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h

Longueur : 9.3 km

Dénivelé positif : 106 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

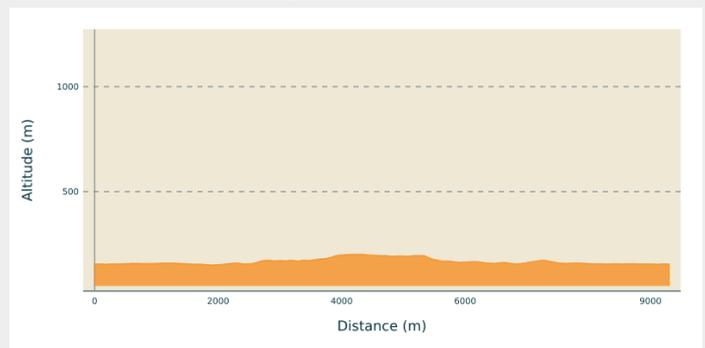
Thèmes : Forêt

Itinéraire

Départ : Mairie de Marchemaisons ou d'Aunay-les-Bois

Balisage : — PR

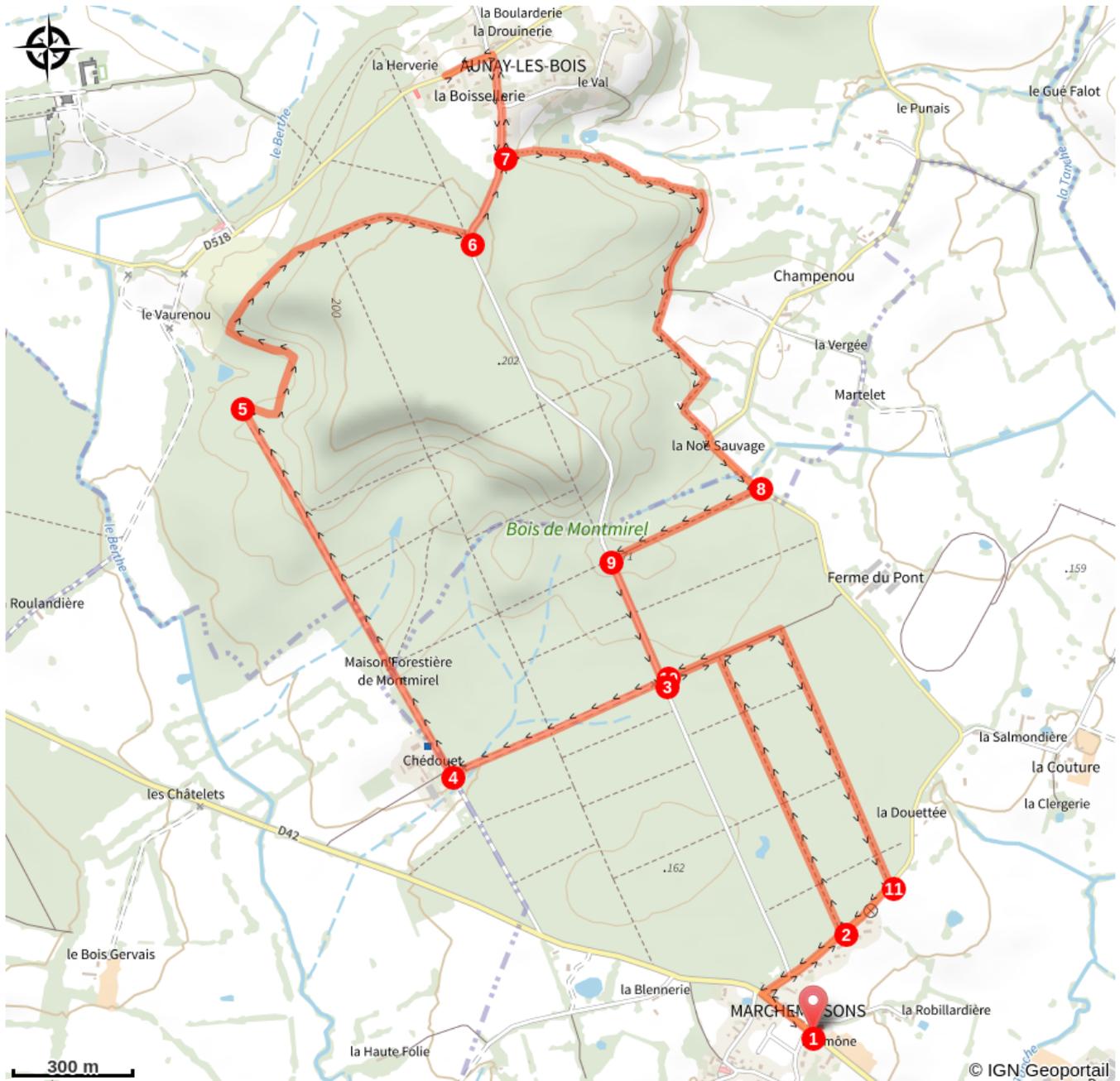
Profil altimétrique



Altitude min 150 m Altitude max 201 m

1. Au carrefour de Marchemaisons prendre la direction du Hameau de la Forêt.
2. Entrer dans la forêt à 300m sur la gauche. Prendre cette allée sur 750m, puis tourner à gauche.
3. Traverser la route forestière en direction de Montmirel.
4. Arrivé au centre équestre de Montmirel, tourner à droite pour une belle allée d'un kilomètre.
5. Au bout, se diriger vers la droite sur un autre kilomètre. Ce secteur un peu moins rectiligne ramène à la route forestière.
6. Tourner à gauche pour rejoindre Aunay-les-Bois. *Le bourg est charmant avec des maisons anciennes en pierre. Une visite s'impose !*
Le départ est aussi possible d'Aunay-les-Bois.
7. A Aunay-les-Bois, reprendre la route forestière et quelques mètres après la sortie du bourg prendre à gauche le chemin des Buttes. *Après quelques centaines de mètres, sur la gauche il y a une magnifique vue sur un étang avec une ferme où l'on peut apercevoir des chèvres et des lamas.* Ce chemin en lisière de forêt offre plusieurs beaux points de vue.
8. Après 1,3 km on retrouve la route. Rentrer de nouveau dans la forêt à 150m à droite.
9. Après 500m prendre à gauche le sentier qui longe la route forestière pour 400m.
10. Au bout de cette allée, tourner à gauche puis après avoir marché sur 350 m tourner à droite.
11. Après 700m, tourner à droite pour retrouver la route qui va en direction du bourg de Marchemaisons.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

Vous êtes dans la forêt domaniale de Bourse (Bois de Montmirel), gérée par l'Office National des Forêts (ONF). Voici quelques règles à respecter :

- Bien rester sur les sentiers balisés, et ne pas pénétrer dans les parcelles forestières, c'est interdit !
- Remportez vos déchets, y compris les déchets verts (*ils favorisent le développement des plantes envahissantes*)
- Consulter le site de l'ONF pour connaître les périodes de chasse

Comment venir ?

Parking conseillé

Parking de la mairie, Marchemaisons ou Aunay-les-Bois

i Lieux de renseignement

Office de Tourisme du Pays Mélois
Place Charles de Gaulle, 61170 LE-MÊLE-SUR-SARTHE

otpaysmelois@wanadoo.fr

Tel : 02 33 27 63 97

<http://otpaysmelois.fr>

